VILLE DE PESSAC

Accompagnement social

Les informations sur l'action sociale, les actions de prévention, les droits de chacun selon sa situation.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Si vous êtes pessacais et âgé de plus de 18 ans, le CCAS (Centre communal d'action sociale) peut vous soutenir en toute confidentialité dans vos difficultés financières, administratives et sociales...
Le CCAS de Pessac peut vous aider dquelle que soit votre situation : seul, en situation de handicap, personne âgée, couple sans enfant, couple avec enfant majeur, Une prise en charge peut être réalisée dans le cadre d'une domiciliation, d'un accès aux droits et aux soins, d'un accompagnement social global ou au titre du RSA...

Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien individuel en vous rendant sur place ou en appelant le CCAS.

Domaines où le CCAS peut vous aider

- Le logement : pour faire une demande de logement social ou si je rencontre des difficultés concernant une dette de loyer, etc.
- La santé : Pour faire valoir mes droits auprès de la sécurité sociale, à une mutuelle, ou si je me questionne sur mes démarches liées au handicap, etc.
- Les démarches administratives : si je rencontre des difficultés à utiliser un ordinateur ou si je souhaite être guidé dans mes démarches numériques (faire une demande de RSA par exemple), etc.
- Le budget : Comment travailler mon budget, j'ai des factures impayées et je ne sais pas comment faire pour régulariser ma situation, j'ai besoin d'une aide alimentaire, etc.
- L'aide sociale légale : J'ai un proche placé en établissement, je souhaite faire une demande d'aide sociale auprès du département, ou encore pour faire une demande de domiciliation au CCAS

Actions de prévention

Des actions de prévention sont mises en place et destinées à toutes personnes en accompagnement par un travailleur social sur la commune de Pessac.

Sur rendez-vous et sur prescription d'un intervenant social ou d'un travailleur social, vous pouvez avoir accès à différents ateliers :

- ateliers de prévention autour de l'énergie avec EDF,
- ateliers de réflexologie, sophrologie animées par des thérapeutes,
- ateliers budgétaires pour mieux vous accompagner à gérer votre budget.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre référent social afin qu'il puisse vous renseigner. Des ateliers "Cultures du Cœur", favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, sont accessibles à tous.

Connaître vos droits

De nombreuses situations de vie donnent droit à des aides de la CAF (Caisse d'allocations familiales). Découvrez vos droits selon votre situation : attente d'un ou des enfants, louer ou acheter un logement, vivre seul(e) avec ou sans enfant, handicap...
Retrouvez toutes les informations et aides en fonction de votre situation sur le site internet de la CAF

INFOS PRATIQUES

Ouverture du service Action sociale :

- lundi de 13h30 à 18h
- mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h
- jeudi de 9h30 à 17h

CONTACT

Centre communal d'action sociale

05 57 93 67 67
Courriel

courrier@mairie-pessac.fr

Ville de
PESSAC

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS